Publié le 30/09/2024
Mis en ligne le 30/09/2024

Délibération n°185/24 du 26/09/24
4-Fonction Publique 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre 2024, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : *M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.*

Etaient excusés *: Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCOUX, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC*

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : *M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armele MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD*

Nombre de membres en exercice : *55*
Nombre de membres présents : *41*
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : *9*
Nombre de membres excusés : *5*
Nombre de membres absents : */*
Nombre de membres ne participant pas au vote : */*
Nombre de membres votants : *50*
Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance :

M. Pierre AUGER

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib185-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib185-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

CREATION DE POSTE SUITE A PROCEDURE DE RECRUTEMENT DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, SERVICE BUREAU D'ETUDES

Rapporteur : M Alex AUCOUTURIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment, ses articles L313-1 et L332-8.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, y compris, dans le cas présent, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements par voie de promotion interne.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le ou les cadres d'emplois correspondant à l'emploi créé,
- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet, exprimée en centièmes (ex : 17,50/ 35ème pour un emploi à 17h30) pour un emploi permanent à temps non complet.

Par suite de la mobilité externe d'un agent du service bureau d'études, titulaire du grade de technicien, une procédure de recrutement a été ouverte afin de pourvoir le poste laissé vacant.

Le jury en charge du recrutement de son/sa remplaçant(e) s'est récemment réuni, et a retenu un candidat titulaire du grade d'adjoint technique. Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs, en proposant la création d'un poste sur ce nouveau grade :

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Technicien chargé d'études et conception en voirie et réseaux divers	Adjoint technique (Catégorie C)	Temps complet	01/11/2024

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib185-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib185-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident:

- d'autoriser la création du poste susvisé,
- d'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président à nommer l'agent sur ledit poste,
- de préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

M. Pierre AUGER

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib185-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib185-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024